

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1907.

Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1907 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.	AMENDEMENT INGEDIEND DOOR DE REGERING.
Deuxième Section. — Dépenses exceptionnelles.	Tweede Sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.
CHAPITRE X.	HOOFDSTUK X.
SERVICES DIVERS.	VERSCHILLENDE DIENSTEN.
Agriculture.	Landbouw.
Art. 69 (nouveau). — <i>École moyenne pratique d'agriculture de l'État à Huy. Aménagement d'une infirmerie et des étables; construction d'un silo et d'une salle d'écémage.</i>	Art. 69 (nieuw). — <i>Praktische middel- bare landbouwschool van den Staat, te Hoei. Inrichting van een ziekenhuis en van de stallen; bouwen van eene koorngroef en van eene roomzaal.</i>
Crédit demandé fr. 9,000 »	
Crédit demandé au projet primitif fr. 6,500 »	
	AUGMENTATION. fr. 2,500 »

On a reconnu l'insuffisance des locaux de l'internat de l'École d'agriculture de Huy au point de vue des moyens de prévenir l'extension de maladies contagieuses. C'est pour remédier à cette situation qu'il importe d'aménager d'urgence une infirmerie en dehors des locaux de l'École. Suivant le devis des travaux à exécuter, cet aménagement occasionnera une dépense d'environ 2,500 francs.

(1) Budget, n° 4, VII.
Rapport, n° 53.
Amendements, n° 61, 108 et 167.